

Stage & rapport de stage

**ECTS : 6**

**Description du contenu de l'enseignement :**

Stage obligatoire de 3 mois en étude notariale, alors que l'arrêté du 28 avril 2008, puis l'arrêté du 5 juillet 2023 applicable à compter du 1er septembre 2024, exigent un stage d'une durée minimale d'1 mois.

Un tel stage de longue durée tend à conférer aux étudiants du Master 2 une première expérience significative, susceptible de déboucher sur un stage de 2 ans, requis pour la poursuite de la formation notariale en vue de l'obtention du Diplôme supérieur de notariat (DSN), remplacé, à compter du 1er septembre 2024, par le Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN).

**Compétence à acquérir :**

Savoir se situer au sein d'une étude notariale, en identifiant les services et les missions au sein de l'étude.

Savoir prendre connaissance d'un dossier et accompagner, autant que possible, le notaire maître de stage dans l'accueil du client et l'identification de ses besoins patrimoniaux.

Commencer à s'initier à la construction d'une stratégie de conseil sous la tutelle du notaire maître de stage.

**Mode de contrôle des connaissances :**

Mettre au point un rapport de stage mettant en perspective une ou plusieurs problématiques rencontrées dans un dossier à la résolution duquel l'étudiant-stagiaire a été associé durant ses 3 mois de stage.

Le rapport de stage doit consister en une production personnelle et rigoureuse.

**Document susceptible de mise à jour - 19/02/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**